

FICHE DE SAISINE – Demande d'interprétation

Commission Paritaire Permanente de Négociation d'Interprétation et de Conciliation (CPPNIC) IDCC 2691

Adresse de saisine de la commission :

par courrier postal en LRAR à

Présidence de la CPPNIC - s/c FNEP Fédération Nationale de l'Enseignement Privé

9 rue de Turbigo – 75001 PARIS

par courriel avec avis de réception au : 2691-saisine@fnep.net

FICHE DE SAISINE en interprétation (à retourner, accompagnée des pièces éventuelles)

Date de saisine : / /

Saisine présentée par :

Syndicat (Nom – adresse)

.....
.....

Représentant du personnel (Nom – adresse)

.....
.....

Individuel (Nom – adresse)

.....
.....

Entreprise (Nom – adresse)

.....
.....

Pour le compte de :

Monsieur ou Madame

.....

Soi-même

.....

Collectif

.....

Entreprise

.....

Autre partie concernée :

Un dialogue a-t-il été engagé avec cette partie ?

Si oui, quel résultat

.....

.....

Si non, pourquoi

.....

.....

I - DEMANDE D'INTERPRETATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE.

Article(s) ou disposition(s) de la Convention Collective ou d'un accord de branche faisant l'objet de la demande d'interprétation.

Objet de votre demande et argumentation obligatoire :

Pièces jointes nécessaires à l’instruction du dossier (à préciser) :

La/les personne(s) ou organisation(s) concernées autorise(nt) la Présidence de la CPPNIC à diffuser la saisine et les pièces jointes à l’ensemble des représentants des organisations patronales ou syndicales membres de la CPPNIC.

Cette transmission sera effectuée dès la réception de la saisine et jusqu’à envoi de l’avis en réponse à la saisine.

Un seul exemplaire des pièces jointes sera conservé au secrétariat administratif des commissions paritaires et pour une durée de 5 ans.

La/les personne(s) ou organisation(s) ont la possibilité, à tout moment, de modifier ou de retirer une ou plusieurs de ces pièces jointes en écrivant à la même adresse que celle de la saisine initiale.